

## CRITERES RETENUS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

- 1
- Date limite d'envoi respectée.
  - Situation statutaire de la coopérative à jour au 30 septembre 2021. (Cotisation et compte rendu financier)

### 2 **UN seul projet par établissement !**

...autre que les actions de l'OCCE 78 déjà subventionnées (THEA, Etamine, Folk 'Yvelines, Projets sciences...) renseignez-vous !

La subvention est progressive en fonction du nombre de classes impliquées... **de 400 à 800 euros !**

1 classe : 400 euros

2 ou 3 classes : 600 euros

4 classes et plus : 800 euros

La participation de toutes les classes participantes doit être effective tout au long du projet et visible dans le CR adressé en fin de projet à l'OCCE 78...

**La réalisation du projet ne doit pas être mise en cause si l'aide demandée à l'OCCE 78 n'est pas accordée.**

### 3 **Le projet doit être de type coopératif !**

Tout projet coopératif implique la participation de tous les enfants...

- ✓ Objectifs pédagogiques apparents
- ✓ Démarche coopérative apparente
- ✓ Participation des élèves dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation apparente.

*Nous pouvons vous aider à rédiger votre projet... sur RV, au siège de l'OCCE. Contactez-nous !*

**IMPORTANT :** Le dossier présenté par l'enseignant doit être accompagné par un courrier rédigé par la classe, témoin de l'implication des élèves dans le projet. *(Pas les maternelles, bien sûr...)*

### 4 **Le budget...**

- le budget prévisionnel doit être complet, précis et équilibré.

#### Quelles dépenses possibles ?

- du petit matériel consommable nécessaire à la réalisation du projet
- photocopies, cartouches d'encre, reproduction...
- documentation
- transports...
- sorties...
- intervenants extérieurs...

#### Sont exclus des dépenses :

- du matériel d'investissement (audiovisuel, informatique...)
- les classes transplantées

(Voir aussi la fiche « LEGAL / ILLEGAL »)

5

## Le cas des classes transplantées :

**L'OCCE 78 ne subventionne pas directement les classes transplantées.**



Connaissez-vous la plate-forme de financement participatif au service des projets éducatifs et pédagogiques ?

<https://trousseaprojets.fr>

Contactez-nous, nous pouvons vous informer et vous guider pour déposer un projet.

6

## L'examen des dossiers

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	20 décembre 2021
Examen des dossiers par la commission « aide aux projets » : <b>EN VISIOCONFERENCE : La présence d'un des représentant adulte du projet est INDISPENSABLE pour présenter le projet à la commission.</b> <i>(Convocation envoyée semaine précédente)</i>	<b>Mercredi 12 Janvier 2022</b> Visioconférence  <b>Mercredi 19 Janvier 2022</b> visioconférence
Validation du Conseil d'administration	Janvier 2022
Réponse écrite aux demandes d'aides	Dernière semaine janvier

Tous les dossiers sont étudiés. L'attribution d'une aide n'est pas automatique.

La commission se réserve la possibilité de moduler la subvention à la baisse comme à la hausse en fonction de la pertinence du projet !

**La réalisation du projet ne doit pas être mise en cause si l'aide demandée à l'OCCE 78 n'est pas accordée.**

Le motif d'un éventuel refus est notifié et expliqué.

Versement de la subvention :

80% en janvier.

20% en juin à réception du dossier de suivi financier et d'activité.

Rappel : une subvention non utilisée (confinement ou autre...) devra être restituée à l'OCCE 78...

Adresse de retour des dossiers :

**OCCE 78**

2 allée des boutons d'or  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX